

[Text]

Ms. Gaudet: Obviously the intent is irrelevant.

Senator Fairbairn: —whichever government it might be, is certainly not sufficient when it comes to protection of Charter rights.

Ms. Gaudet: Right. The only response I have seen is that there is a different legal view: the *expressio unius* principle does not apply here, and maybe the courts would not interpret it that way. But there is nothing any more solid than that. I have not seen it, anyway. So as I said before, I think the obvious thing is just to do away with the potential problem.

Senator Fairbairn: In 1981-82, when the omission of women's rights from the agreement being worked on and debated at some length became clear, there was a tremendous surge across the country in provincial capitals to lobby premiers, as well as the federal government, and it was very successful. I do not sense that same strong drive is taking place now. Is this in part because of statements from women's groups in Quebec?

Ms. Gaudet: The mobilization during the last constitutional crisis occurred very late in the game, and there was not a whole lot of interest in building it. I think history shows us that when we are able to mobilize quickly across the country, hold a major conference and do a major lobby, we can bring about a change. There has been talk about doing the same kind of thing with respect to this issue. First of all, there are so many issues on the national plate, and second, it is quite an abstract issue.

The argument being made here is extraordinarily technical and abstract, difficult to get people to understand, much more difficult than getting women's rights in the Charter to start with. There are some problems like that, but I have not had any sense of the degree of urgency yet. However, during the summer there were certainly a lot of telegrams all across the country between women's groups, and I expect something might well happen again, and I expect it would happen quite quickly.

Senator Fairbairn: Once the provincial legislatures have hearings, whether just legislative debates or public hearings, at that point there will be activity.

Ms. Gaudet: I do not know.

Senator Fairbairn: I hope so. Thank you.

Senator Bielish: My question is simple and direct. Does the Yukon Status of Women Council have a representative on the Canadian Advisory Board on the Status of Women?

Ms. Gaudet: I believe the Yukon has a representative usually on the Canadian Advisory Council on the Status of Women, but that is not a Status of Women position. To the best of my knowledge, our representative in the Yukon, Shannon Cooper, a woman from Mayo, resigned this summer. A

[Traduction]

Mme Gaudet: L'intention n'est évidemment pas quelque chose de pertinent.

Le sénateur Fairbairn: ... quel que soit le gouvernement considéré, les déclarations d'intention ne suffisent certainement pas quand c'est de la protection des droits visés par la Charte dont il est question.

Mme Gaudet: Exact. La seule réponse que j'ai pu obtenir concernait la possibilité de considérer la question sous un angle juridique différent: le principe que désigne l'expression *expressio unius* ne s'applique pas ici, et il est possible que les tribunaux adoptent une autre interprétation. Cependant, il n'y a pas d'argument plus solide que celui-là. Je n'en ai pas entendu de plus valable. Comme je l'ai déjà dit, la chose évidente à faire, c'est de liquider le problème potentiel.

Le sénateur Fairbairn: En 1981-1982, quand il est apparu que l'on oubliait les droits des femmes dans l'accord auquel on travaillait et dont on discutait assez en détail, un énorme mouvement s'est produit dans tout le pays. Dans les capitales provinciales, on a fait pression sur les premiers ministres ainsi que sur le gouvernement fédéral, et cela a porté fruit. Je ne sens pas qu'il se passe la même chose à l'heure actuelle. Est-ce en partie en raison des déclarations faites par les groupes de femmes au Québec?

Mme Gaudet: La mobilisation à laquelle on a assisté lors de la dernière crise constitutionnelle s'est produite très tard dans le processus, et il n'y avait pas un tel intérêt à l'effectuer. L'histoire montre que quand nous sommes capables de mobiliser rapidement les gens au pays, de tenir une importante conférence et de constituer un puissant groupe de pression, nous pouvons provoquer un changement. On a envisagé l'idée de faire la même chose dans ce cas-ci. Mais, premièrement, il y a tellement de questions à régler à l'échelle nationale et, deuxièmement, il s'agit d'une question plutôt abstraite.

D'abord, les questions débattues ici sont extraordinairement techniques et abstraites, difficiles à comprendre par les gens, beaucoup plus difficiles à réaliser que de faire inclure les droits des femmes dans la Charte. Voilà certains des problèmes qui existent, mais je n'ai pas encore senti d'urgence. Toutefois, au cours de l'été, il est sûr que les groupes de femmes ont échangé de nombreux télégrammes dans tout le pays, il se pourrait que cela se reproduise, et cela pourrait se produire assez rapidement.

Le sénateur Fairbairn: Lorsque les législatures provinciales tiendront des audiences, qu'il s'agisse juste de débats législatifs ou d'audiences publiques, c'est alors qu'il y aura de l'activité.

Mme Gaudet: Je ne sais pas.

Le sénateur Fairbairn: Je l'espère. Merci.

Le sénateur Bielish: Ma question est simple et directe. Le Yukon Status of Women Council a-t-il une représentante au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme?

Mme Gaudet: Je crois que le Yukon a d'habitude une représentante au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, mais il ne s'agit pas d'un poste à Condition féminine Canada. A ma connaissance, notre représentante au Yukon, Shannon Cooper, une femme de Mayo, a démissionné cet été.